



**5^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mardi le 14 mai 2024, 19 h,
Centre Trois-Saisons – Salle polyvalente
1390, rue du Buffon
En mode hybride (présentiel et virtuel)**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M. Réjean Martel	Président
M. Maxime Le Pluart	Vice-président
M ^{me} Aline Dumont	Secrétaire
M ^{me} Lisa Baril-Gravel	Trésorière
M. Laurier Bérubé	Administrateur
M. Sébastien Deveault	Administrateur
M. Contant Pilote	Administrateur
M ^{me} Céline Auclair	Administratrice
M. Patrick L'Heureux	Administrateur

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M. Louis Martin	Conseiller municipal, District Cap-Rouge — Laurentien
M ^{me} Sayana Khuon	Conseillère en consultations publique
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M. Sébastien Paquet	Conseiller en urbanisme, Ville de Québec

ÉTAIENT ABSENT.E.S :

M. David Weiser	Conseiller municipal, District du Plateau
-----------------	---

25 citoyen.ne.s sont présent.e.s en salle

5 citoyen.ne.s sont présent.e.s en virtuel sur Zoom

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19h et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour.

Projet d'ordre du jour

- | | | |
|----|--|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 02 |
| 3. | Consultation publique et demande d'opinion :
Développement du parc industriel Colbert Ouest | 19 h 05 |
| 4. | Consultation publique et demande d'opinion :
Ajout de deux logements supplémentaires au 1420-1424, rue Frenette | 19 h 20 |
| 5. | Adoption du procès-verbal de rencontre du 12 mars et du 9 avril 2024 | 19 h 50 |
| 6. | Affaires découlant du procès-verbal <ul style="list-style-type: none">• Résolution 2024-CA-32 : Reconfiguration de l'intersection du rang St-Ange et du boul. W-Hamel• Résolution 2024-CA-21 : Demande d'une rencontre du CQA avec la ville concernant le PPU Aéroport.• Résolution 2024-CA-20 : Précision sur la zone de stockage de neige.• Résolution 2024-CA-19 : Concernant l'abaissement des extrémités n'ont réalisé après la neige du 10 mars.• Résolution 2024-CA-18 : Marquage pour le vélo rue Laberge• Résolution 2024-CA-17 : État des travaux réalisés sur le bassin de rétention d'eau de la rue Jean-Gauvin.• Résolution CQA-24-CA-10 : Entretien hivernal au sentier de la passerelle Buffon-L'Étincelle• Résolution CQA-24-CA-05 : Rencontre citoyenne de l'avenue Notre-Dame (rivière Lorette) | 19 h 55 |
| 7. | Trésorerie <ul style="list-style-type: none">• Paiement des frais de secrétariat• Autorisation des dépenses | 20 h 05 |

8.	Période de questions et commentaires du public	20 h 10
9.	Période d'information des conseillers municipaux	20 h 20
10.	Dossier en cours <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie routière 2020-2024 : distribution des affiches. • Dossier du sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle • Table Concertation Vélo • PPU Aéroport : retour sur la rencontre du 11 avril 2024 	20 h 35
11.	Affaires nouvelles <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action 2024-2025 : document à mettre à jour • Dépôt du procès-verbal de l'AGA d'avril : suivi à faire. 	21 h 00
12.	Divers <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier des prochaines rencontres 	21 h 10
13.	Levée de l'assemblée	21 h 15

RÉSOLUTION CQA-24-CA-33

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M^{me} Lisa Baril-Gravel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. CONSULTATION PUBLIQUE ET DEMANDE D'OPINION : développement du parc industriel Colbert ouest

M^{me} Sayana Khuon introduit M. Sébastien Paquet qui vient présenter, à l'aide d'un support visuel, le projet suivant.

Dans un contexte de pénurie d'espaces pour le développement industriel sur son territoire, la Ville de Québec souhaite densifier les secteurs industriels existants par l'assouplissement de certaines règles d'urbanisme afin de permettre la densification et la maximisation des espaces industriels.

Le parc industriel Colbert, qui est situé au nord du boulevard du Versant-Nord, à l'est de l'autoroute Duplessis, au sud de la rue John-Molson et à l'ouest de l'autoroute Henri-IV, fait partie des secteurs visés.

Présentement, le zonage en vigueur limite le potentiel de développement et d'agrandissement des entreprises qui s'y trouvent. De plus, il est souhaité d'y prioriser les usages industriels et commerciaux lourds plutôt que les commerces qui peuvent être localisés à l'extérieur d'un parc industriel. Les principales modifications sont :

- La réduction des marges de recul;
- L'assouplissement des règles d'urbanisme susceptibles de compromettre l'agrandissement des bâtiments existants;

- La simplification des grilles de spécifications afin de faciliter la compréhension des normes;
- Le retrait du groupe d'usages *R1 Parc*;
- L'autorisation de l'entreposage extérieur dans les zones concernées.

M. Sébastien Paquet présente les spécificités techniques de chaque zone.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Une [consultation écrite](#) suivra, où il sera possible pour les citoyen.ne.s de soumettre leurs commentaires et de poser leurs questions à l'aide d'un formulaire en ligne ou par téléphone auprès de la conseillère en consultations publiques responsable.

Une période de questions et commentaires s'en suit. Un citoyen demande des précisions sur l'usage de bureaux administratifs. M. Paquet explique que s'il y a des bureaux de gestion ou de comptabilité qui sont liés aux activités de commerce ou d'industrie sur place, c'est permis. La Ville souhaite éviter que des bureaux strictement administratifs s'établissent sur ce type de zonage. La Ville a déjà un surplus d'espaces de bureau, contrairement aux espaces industriels qui sont plus complexes à situer.

Un citoyen demande quelles seront les mesures mises en place par la Ville pour faire respecter ces nouvelles mesures. M. Paquet répond que les gens qui veulent s'installer dans ces zones sont soumis à faire des demandes de permis (donc, respecter certains critères) pour leurs projets.

M^{me} Lisa Baril-Gravel suggère que la Ville en profite pour faire respecter le 20% d'espaces verts et augmenter la canopée, puisque le quartier est déjà aux prises avec des problèmes de qualité de l'air et de déficit de canopée en certains endroits. M. Paquet mentionne que la Ville a une limite du côté légal pour obliger les propriétaires déjà établis à planter plus d'arbres, mais qu'ils ont la possibilité d'être accompagnés par Collectif Canopée pour la plantation d'arbres sur leur terrain.

Une citoyenne suggère de permettre l'usage «C3 – rassemblement» à l'ensemble de la zone 36451lp. M. Paquet prend note de la suggestion.

Une citoyenne demande des précisions sur les usages dérogatoires. M. Paquet répond qu'à partir du moment où il y a arrêt des opérations pour plus d'un an ou changement de vocation d'entreprise, c'est la nouvelle réglementation qui prime et les usages dérogatoires sont retirés.

Des citoyens opérant en quartier industriel manifestent leur désaccord face aux normes de pourcentage d'espace vert qui nuisent à leurs opérations de déneigement (payées par les contribuables) et à la rentabilité de l'entreprise au bout du compte. Une citoyenne amène le point que les modifications devraient toucher la superficie des stationnements pour permettre l'aménagement d'aires vertes qui seraient viables à long terme et ne nuiraient pas aux opérations de déneigement.

Le Conseil sort de la salle pour délibérer à huis-clos.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-34

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M. Patrick L'Heureux, il est résolu que le Conseil appuie favorablement le projet de modification réglementaire tel que présenté.

Adoptée à la majorité (5 pour et 4 contre)

4. CONSULTATION PUBLIQUE ET DEMANDE D'OPINION : Ajout de deux logements supplémentaires au 1420-1424, rue Frenette

M. Sébastien Paquet vient présenter le projet suivant. Un citoyen, propriétaire du terrain situé au 1420-1424 rue Frenette (situé au nord de L'Ancienne-Lorette et à l'est de l'avenue Notre-Dame), souhaite ajouter deux logements supplémentaires, de type trois et demi, dans le sous-sol de son bâtiment qui compte déjà trois logements. Aucune modification extérieure ne serait effectuée au bâtiment principal ni au paysage urbain de la rue.

L'adresse concernée se situe dans une zone de faible densité et est composée de bâtiments isolés d'un maximum de trois logements. Il n'est pas souhaité d'augmenter le nombre de logements dans toute la zone.

Toutefois, puisque le projet contribue à la création de logements, il est proposé d'émettre une « permission d'occupation », prévoyant des dispositions qui s'appliqueraient spécifiquement au lot concerné (R.C.A.3V.Q 349 et R.C.A.3V.Q 350).

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Une [consultation écrite](#) suivra, où il sera possible pour les citoyen.ne.s de soumettre leurs commentaires et de poser leurs questions.

M^{me} Lisa Baril-Gravel s'interroge sur la grandeur des logements projetés. M. Sébastien Paquet répond que la considération de ce soir vise seulement le nombre de logements. M^{me} Céline Auclair s'inquiète du fait que chaque voisin puisse faire une demande de dérogation. M. Louis Martin précise que de telles demandes citoyennes viennent avec des frais non négligeables. Un citoyen amène le point que le propriétaire pourrait mettre à terre le bâtiment et reconstruire selon le standard lié à un cinq logements (avec étage supplémentaire).

Le Conseil est invité à passer au vote.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-35

Sur proposition de M. Laurier Bérubé, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu que le Conseil rejette le projet de modification réglementaire.

Adoptée à l'unanimité

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 12 MARS ET DU 9 AVRIL 2024

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 12 mars 2024.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-36

Sur proposition de M^{me} Lisa Baril-Gravel, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 12 mars 2024 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 9 avril 2024 suivant l'AGA.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-37

Sur proposition de M^{me} Céline Auclair, appuyée par M^{me} Lisa Baril-Gravel, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 9 avril 2024 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

La Ville a fait parvenir ses réponses à plusieurs résolutions adoptées par le Conseil.

- *Résolution 2024-CA-32 : Reconfiguration de l'intersection du rang St-Ange et du boul. W-Hamel*

Effectivement, la bretelle ne reflète pas le type d'aménagement que la Ville préconise maintenant. Nous allons placer une demande de révision géométrique à cet effet. (L'année de réalisation dépendra de la complexité de conception, et des opportunités avec d'autres services de la Ville.)

- *Résolution 2024-CA-21 : Demande d'une rencontre du CQA avec la Ville concernant le PPU Aéroport.*

Lettre envoyée par courriel

Aux membres du conseil de quartier de l'Aéroport, Nous accusons réception de votre résolution, adoptée en conseil de quartier le 12 mars 2024, demandant une rencontre supplémentaire en lien avec le développement du secteur sud de l'aéroport sur les questions notamment de la qualité de l'air, du transport, du bruit et de la gestion des eaux pluviales. Veuillez noter que nous sommes présentement en amont de la démarche du plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur. Nous travaillons à broser un portrait complet des enjeux du territoire afin d'élaborer les grandes orientations de

développement et de conservation pour le site. Ainsi, la première phase de la démarche de participation prévue le 11 avril vise dans un premier temps à connaître les préoccupations et aspirations citoyennes en lien avec le développement du secteur. Nous vous inviterons, lors de cet atelier d'échanges, ou encore via le questionnaire en ligne disponible du 12 au 23 avril 2024, à nous partager vos préoccupations en lien avec ces thématiques. De plus, le 11 avril prochain, plusieurs professionnels de la Ville qui collaborent à l'élaboration du PPU seront présents. Ces derniers possèdent des expertises variées, notamment en matière de qualité de l'air, de gestion des eaux ou de mobilité. Dans les prochains mois, leur travail sera d'assurer la prise en compte de l'ensemble des enjeux soulevés lors de l'élaboration du PPU pour le secteur sud de l'aéroport. Ces professionnels proposeront éventuellement, dans la version préliminaire du PPU, des stratégies d'aménagement concrètes afin de minimiser les impacts potentiels du développement sur les quartiers environnants. Cette planification plus avancée fera également l'objet de consultations à la fin 2024 ou au début 2025. Ville de Québec 2 En somme, nous estimons qu'il n'est pas opportun de tenir une rencontre supplémentaire portant spécifiquement sur les questions de la qualité de l'air, du transport, du bruit et de la gestion des eaux pluviales à ce stade-ci du projet, mais aussi également en raison des activités de consultation publique prévues à court terme. En effet, vos préoccupations sur ces enjeux pourront être exprimées le 11 avril prochain ou via le questionnaire en ligne. Nous pourrions réévaluer le besoin d'organiser une telle rencontre dans une phase subséquente de la démarche. Par exemple, lors des consultations sur la version préliminaire du PPU qui comprendra les stratégies concrètes d'aménagement pour le secteur. En vous remerciant sincèrement pour votre implication et collaboration dans l'ensemble de la démarche d'élaboration du PPU.

- **Résolution 2024-CA-19 : Concernant l'abaissement des extrémités n'ont réalisé après la neige du 10 mars.**

L'accumulation était insuffisante pour nécessiter une intervention. L'abaissement n'est pas fait à chaque précipitation. C'est fait lorsqu'il y a plus de neige d'accumulée. 2 – Pour le sentier Buffon/L'Étincelle, sa configuration et les aménagements des voisins ne nous laissent pas suffisamment d'espace pour entreposer la neige durant tout l'hiver. Pour ce qui est du damage, les travaux publics n'en font pas, c'est plutôt les loisirs pour des sentiers récréatifs.

- **Résolution 2024-CA-20 : Précision sur la zone de stockage de neige.**

-

- **Résolution 2024-CA-18 : Marquage pour le vélo sur la rue Laberge**

Le marquage de la rue Laberge (ligne axiale jaune et pictogrammes chaussés désignés) est refait annuellement, comme tout le marquage de la Ville.

M. Réjean Martel mentionne que le marquage a été refait.

- **Résolution 2024-CA-17 : État des travaux réalisés sur le bassin de rétention d'eau de la rue Jean-Gauvin**

Cette demande sera adressée dans le cadre de la résolution CQA-24-CA-05 (Rencontre rivière Lorette). Tel qu'indiqué dans le suivi de cette dernière, la direction d'arrondissement s'occupe de planifier une présentation en conseil de quartier, dont la date demeure toutefois à déterminer.

- *Résolution CQA-24-CA-10 : Entretien hivernal au sentier de la passerelle Buffon-L'Étincelle*

Le déneigement de ce lien est conforme avec la Politique de viabilité hivernale (PVH) en vigueur. En effet, cette dernière prévoit que, lorsque l'espace de stockage de la neige est suffisant, les liens piétonniers menant à un établissement scolaire doivent être déneigés. Toutefois, lorsque cet espace de stockage est insuffisant, comme c'est le cas pour le lien Buffon-Étincelle, il est alors seulement requis de procéder à l'abaissement des extrémités.

Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la PVH en 2020, c'est donc le niveau de service «niveau 3 - abaissement des extrémités» qui est mis en oeuvre pour le lien. Nous ne ferons pas le damage de ce lien.

La réponse 2024-CA-19 est en lien avec les résolutions 2024-CA-19 et 2024-CA-10.

- *Résolution CQA-24-CA-05 : Rencontre citoyenne de l'avenue Notre-Dame (rivière Lorette)*

Le dossier a été présenté au directeur général adjoint concerné et sera prochainement soumis au sous-comité d'élus. Nous sommes pour le moment tributaires de ces délais, mais nous poursuivons les démarches dans l'objectif d'une présentation avant la période estivale. Il n'y a donc pas de nouveaux éléments à partager au conseil de quartier pour le moment.

7. TRÉSORERIE

M^{me} Lisa Baril-Gravel informe qu'il y a actuellement 5 242,39 \$ au compte du Conseil. Le conseil a reçu le montant de subvention pour un projet de sécurité routière de 3 000\$.

Païement des frais de secrétariat

RÉSOLUTION CQA-24-CA-38

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M^{me} Céline Auclair, il est résolu de verser 125\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance du Conseil de l'Aéroport.

Adoptée à l'unanimité

Autorisation des dépenses

Il n'y a pas d'intervention.

8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYEN.NE.S

M^{me} Céline Auclair remercie les dix-sept citoyen.ne.s du secteur Jean-Gauvin / Notre-Dame de s'être déplacés ce soir. À l'époque, l'organisme maintenant appelé AGIRO avait fait une demande d'étude d'impact pour ce secteur, mais la demande avait été refusée par la Ville. M^{me} Céline Auclair indique que la qualité de l'eau de la rivière Lorette est également qualifiée de précaire à mauvaise.

M^{me} Aline Dumont propose de relancer AGIRO.

Un citoyen mentionne que le montant d'argent investi dans la restauration des berges dans le bas de la rivière Lorette (secteur du boulevard Hamel) avait grugé tout le budget dans ces années-là. Lorsque le bassin de rétention déborde, le réseau d'aqueduc n'arrive pas à se vider. La rue a été abaissée, mais le niveau d'eau monte tous les ans. Une citoyenne rapporte qu'un véhicule de police a dû être remorqué lors de l'une des inondations.

Un citoyen fait part qu'il faudrait que la Ville redonne à la rivière son cours naturel, puisqu'elle a permis dans les années passées des aménagements humains qui font que la rivière sort de son lit et cause des inondations.

Un citoyen se demande si la situation ne relève pas du Ministère de l'environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Un citoyen liste les problèmes de la rue, de débordement d'eau, de boues, d'égouts désuets qui débordent. Il propose d'appeler au 311 à chaque débordement.

M. Réjean Martel invite les citoyen.ne.s à continuer à mettre de la pression à la Ville.

Un citoyen rapporte les problèmes de vitesse sur la rue Notre-Dame à toute heure, tel que des automobiles qui doublent des autobus scolaires. Il se demande si la Ville ne pourrait pas installer des bollards au centre pour inciter les gens à ralentir, considérant les développements prochains prévus au sud de l'Aéroport.

Un citoyen rapporte les problèmes de vitesse sur le rang St-Ange et se demande s'il serait possible d'étudier la faisabilité pour limiter le transport lourd sur certains tronçons de cette artère.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-39

Considérant que la circulation est en hausse sur le Rang Saint-Ange, dont les poids lourds ;

Considérant l'absence d'un espace sécuritaire pour les vélos et les marcheurs le long de la route ;

Considérant que la vitesse y est un enjeu majeur ;

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M^{me} Lisa Baril-Gravel, il est résolu de demander à la Ville d'étudier la faisabilité pour limiter le transport lourd sur certains tronçons du Rang Saint-Ange.

Adoptée à l'unanimité

9. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Louis Martin fait part de quelques points d'information :

La chaussée sur la rue Pellan ne sera pas refaite cette année, malgré les demandes répétées de citoyen.ne.s. Il a fait une vidéo sur ses réseaux sociaux pour dénoncer cette situation.

La Ville va de l'avant pour la modification réglementaire pour les hameaux dans le secteur nord de l'Aéroport.

La Ville a adopté deux sommaires liés à la sécurité routière : le premier pour rendre légaux les changements de signalisation tel que le nouveau sens unique sur la rue Félix-Antoine-Savard ; le second pour l'installation d'arrêts-stop aux approches des rues Étienne-Brûlé et Jean-Baptiste-Peuvret, suite à l'accident d'une enfant qui roulait à vélo et qui s'est fait heurter par un automobiliste sur la rue Étienne-Brûlé.

La division du transport de la Ville a lancé un projet pilote sur la rue Champigny-Est pour installer trois dos d'âne allongés amovibles (une nouvelle génération de dos d'âne).

10. DOSSIERS EN COURS

10.1 Stratégie de sécurité routière 2020-2024 : distribution des affiches

M^{me} Lisa Baril-Gravel mentionne que 85 affiches autocollantes ont été distribuées et que le Conseil réfléchit à d'autres moyens pour pousser la distribution. M. Sébastien Deveault fait part que le déploiement de la grande affiche est pour bientôt, avec un nuage modulable indiquant la vitesse à respecter sur la rue.

10.2 Sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle

M. Sébastien Deveault suggère d'adopter une résolution à ce sujet.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-40

Considérant que des activités de damage sont effectués dans les sentiers qui mènent à la patinoire du parc Trois-Saisons par les employés municipaux ;

Considérant que ce serait le même équipement qui serait utilisé pour le damage ;

Considérant que de damer le sentier piétonnier entre les rues Buffon et l'Étincelle permettrait une utilisation sécuritaire pour les écoliers et les citoyens ;

Considérant que ladite passerelle est à proximité de l'école Trois-Saisons et du parc ;

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M^{me} Lisa Baril-Gravel, il est résolu de demander à la Ville que le Service des Loisirs s'implique pour le damage de la passerelle Buffon-L'Étincelle.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Table de concertation vélo

M. Laurier Bérubé a assisté à la dernière réunion de la TCV où il a partagé l'intention du CQA de conserver sa résolution par rapport au réasphaltage de la rue Laberge.

10.4 PPU Aéroport : retour sur la rencontre du 11 avril 2024

M^{me} Aline Dumont et M^{me} Lisa Baril-Gravel ont assisté à la rencontre qui faisait suite à la présentation du développement d'un parc industriel pour la zone au sud de l'Aéroport.

Des citoyennes demandent comment une synthèse pourrait être présentée au Conseil. M. Réjean Martel suggère que les citoyens communiquent leurs intérêts et leurs revendications plus vigoureusement.

M. Louis Martin mentionne qu'un bilan devrait être déposé à ce sujet, sans savoir quand.

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Plan d'action 2024-2025

Ce point est reporté à la séance suivante.

11.2 Dépôt du procès-verbal de l'AGA d'avril

Ce point est reporté à la séance suivante.

12. DIVERS

1. Calendrier des prochaines rencontres

M. Réjean Martel mentionne que le Conseil a reçu le nouveau calendrier pour les dates des prochaines assemblées. Un changement de local aura lieu, puisque pour alterner le lieu de l'AGA, l'AGA 2025 devra se tenir à au centre Trois-Saisons.

2. Motion de félicitations

Le Conseil enverra une motion de félicitations pour les jeunes de la polyvalente de l'Ancienne-Lorette qui sont venus nettoyer la rivière Lorette, du village jusque dans le secteur Chauveau.

3. Résolution pour analyser la faisabilité d'un trottoir sur Jules-Vernes

RÉSOLUTION CQA-24-CA-41

Considérant que la ville souhaite encourager les déplacements actifs, notamment dans un même quartier ;

Considérant la demande citoyenne pour rejoindre de façon sécuritaire les commerces situés sur Jules-Vernes, de même que ceux en lisière de l'autoroute Duplessis ;

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu de demander à la Ville d'analyser la faisabilité de l'ajout d'un trottoir sur l'avenue Jules-Vernes entre l'intersection de l'avenue Legendre et les magasins de l'intersection Duplessis / Charest.

Adoptée à l'unanimité

4. 5 à 7 des administrateur.trice.s de Conseil de quartier

M^{me} Sayana Khuon indique qu'il y aura un 5 à 7 pour les membres de tous les Conseils de quartier au bureau d'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge le 20 juin prochain.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 45.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M^{me} Aline Dumont et M. Réjean Martel.

Réjean Martel, président

Aline Dumont, secrétaire